



CHARTRE D'UTILISATION

L'Université Paris-Panthéon-Assas met à la disposition des enseignants et associations étudiantes le Studio Assas. Il est dédié à la captation et au montage des contenus d'actualité ou associatifs en lien avec les activités de l'université.

Le Studio Assas est le premier outil novateur proposé par l'Université Panthéon-Assas dans le cadre du développement d'Assas Média. Véritable espace d'expression, Assas Média entend contribuer ainsi au débat public en offrant une plateforme où les voix émergentes peuvent s'exprimer et où les enjeux cruciaux peuvent être abordés

Vous pouvez dès à présent utiliser le Studio Assas, sous certaines conditions.

La demande de mise à disposition du studio se fait uniquement par mail à studioassas@u-paris2.fr.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être un enseignant ou une association reconnue au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas.
- Pour accéder au Studio Assas, il vous faudra renvoyer le formulaire de demande de réservation complété à l'adresse : studioassas@u-paris2.fr, au plus tard 3 jours avant la date souhaitée, accompagnée des éléments suivants :

Pour les associations étudiantes :

- Carte étudiante (année en cours), à déposer également à l'accueil du centre Assas pour récupérer la carte d'accès au Studio ; Attestation d'assurance de l'association afin de garantir les risques encourus par le prêt ;
- Liste nominative des accompagnateurs (5 personnes maximum).

Pour les enseignants :

- Carte professionnelle (année en cours), à déposer à l'accueil du centre Assas pour récupérer la carte d'accès au Studio.

Le matériel audiovisuel est **sous la responsabilité de l'emprunteur, il est le seul à pouvoir accéder au studio en utilisant le badge d'accès.**

En cas de détérioration, l'emprunteur doit avertir immédiatement le service Agor@ssas et prendre contact avec son assurance pour rembourser le matériel endommagé.

DISPONIBILITÉ ET ASSISTANCE

Lors de la confirmation de la réservation, le demandeur reçoit la présente charte par courriel.

Il doit la remettre signée à l'accueil du centre Assas, accompagnée d'une pièce d'identité ou à défaut carte d'étudiant, contre laquelle lui sera remis un badge d'accès au studio.

Une fois la réservation terminée, le demandeur doit **impérativement** rendre le badge d'accès à l'accueil et récupérer sa pièce d'identité ou carte d'étudiant.

Le Studio Assas se situe en salle 417 au 4^e étage du centre Assas. Il est accessible pendant les heures d'ouverture du centre Assas.

L'assistance technique est assurée par Agorassas de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

L'assistance technique est assurée à distance, en cas d'une difficulté, veuillez appeler le **01 44 41 59 83** via le téléphone disponible dans la salle.

INVENTAIRE / liste du matériel à restituer en l'état

Le studio contient le matériel suivant :

- Une borne Assas Studio
- Deux caméras sur leurs trépieds
- Quatre lampes sur leurs trépieds
- Un fond vert
- Un micro-cravate
- Un clavier
- Un boîtier mélangeur vidéo
- Un Hub USB
- Trois multiprises
- Câbles

IMPORTANT

- **Ce matériel ne doit être ni déplacé ni sorti de la salle.**
- L'utilisateur ayant effectué la réservation est responsable en cas de dégradation ou de disparition de matériel.
- Pour des raisons de sécurité, le studio n'est pas connecté à Internet. Pour récupérer votre vidéo, il est nécessaire de prévoir une clé USB ou disque dur externe, aucune clé USB n'est mise à disposition des utilisateurs, merci donc de prévoir la vôtre.
- Les enregistrements effectués via le Studio Assas sont automatiquement enregistrés sur la borne et pourront être visibles et accessibles à tous les utilisateurs. **Il appartient à l'utilisateur de récupérer sa vidéo sur une clé USB et de la supprimer** à la fin de la séance.

DIFFUSION EXTERNE

Les utilisateurs qui souhaitent filmer et proposer une vidéo, tournée au sein de l'université dans le Studio, doivent respecter certaines conditions, en termes de :

- **Droit à l'image**, le consentement écrit de chaque protagoniste doit être demandé.
- **Charte vidéo** : les vidéos doivent contenir et indiquer clairement le logotype de l'association et non celui de l'université, qui est déposé et ne peut être utilisé par un tiers sans autorisation préalable.
- **Normes d'accessibilité numérique**, il est fortement recommandé de sous-titrer vos vidéos pour permettre une meilleure accessibilité, une diffusion optimisée et un meilleur référencement notamment sur les réseaux sociaux.

Astuce : Pour sous-titrer facilement vos vidéos, vous pouvez utiliser l'option PROMPTEUR offerte par le Studio. Il faut dans ce cas, préparer en amont votre texte pour pouvoir le télécharger sur la machine et qu'il s'affiche sous la forme de sous-titrage.

RESPONSABILITÉ

L'université se décharge de toute responsabilité sur le contenu créé et laissé visible sur la borne et sur son éventuelle utilisation par un tiers. L'utilisateur est le seul responsable du contenu vidéo qu'il crée. Il s'engage à utiliser le Studio Assas dans le cadre universitaire ou associatif.

Les vidéos doivent :

- Être titrées et sous-titrées, pour répondre aux normes d'accessibilité ;
- Ne pas nuire à l'image de l'Université Paris-Panthéon-Assas, ni utiliser son nom ou son logo sans l'autorisation de la direction de la communication de l'université ;
- Ne pas comporter d'information injurieuse, diffamatoire ou de nature à heurter les convictions religieuses, ni aucune incitation à la violence ou à la haine ;
- Respecter scrupuleusement le droit à l'image. Toute diffusion de l'image d'une personne identifiable devant faire l'objet d'une autorisation, expresse ou implicite, donnée par l'intéressé (voir annexe).
- Les utilisateurs s'interdisent de créer, publier ou diffuser tout contenu comportant des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle sans les autorisations nécessaires, directement ou par l'intermédiaire de tiers.

COMMUNICATION AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ

L'université offre la possibilité de relayer certains contenus vidéo, sur les écrans des différents centres et/ou sur le site de l'université afin de mettre en avant les initiatives étudiantes et les contenus produits par les enseignants.

- Pour diffuser sur le mur des associations, le Bodin, contacter la Vie Associative : vie.associative@u-paris2.fr.
- Pour diffuser sur le mur d'écran de l'entrée du centre Assas, le Portalis, ou tout autre écran de l'université contacter la direction de la communication : dir.communication@u-paris2.fr.
- Pour diffuser sur le site de l'université et/ou sur Assas Media, contacter la direction de la communication : dir.communication@u-paris2.fr

Attention : pour diffuser votre vidéo via un des supports de communication de l'université, il est impératif que tout enrichissement (musique, image, etc.) soit libre de droit.

La direction de la communication se réserve le droit de ne pas diffuser les vidéos si elles ne correspondent pas aux conditions de diffusion.

INFORMATIONS SUR VOTRE DEMANDE

Afin de traiter au mieux votre demande, veuillez répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous enseignant de l'université ou une association étudiante ? (Précisez laquelle)

Quel est l'objet de votre vidéo ? (Précisez la thématique, nombre d'interviewés...)

Sur quel support de communication est-elle destinée à être diffusée ?

Si votre vidéo est destinée à être diffusée sur les supports de communication de l'université, il est fortement recommandé de préparer votre texte en amont pour pouvoir utiliser l'option PROMPTEUR du Studio et permettre ainsi l'automatisation du sous-titrage.

ENGAGEMENT

Je soussigné,

(Nom, Prénom, Matricule),

représentant de l'association étudiante (le cas échéant) _____

m'engage à utiliser le Studio Assas dans le respect de la présente Charte d'utilisation.

Fait à _____

Le _____

Signature